Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212203467-20260709-08_07_2026-DE

TRÉDANIEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de M. ROBIN Christophe, Maire de TREDANIEL.

Date de convocation *: 2 juillet 2026* ***Date d'affichage*** *: 2 juillet 2026.*

Membres en exercice **15**
Présents **11**
Absents excusés **4**
Absent **0**
Suffrages exprimés **15**

Étaient présents : ROBIN Christophe, RIO Christelle, RONDEL Anthony, YU-YUENG François, LAGRÉE Patrick, BOURGOIS Patrick, LEFFONDRÉ Coralie, ERHEL Aurélie, PERONNO Aurélie, POILVERT Marine, ENGRAND Pierre.

Étaient absents excusés :
DRILLET Yoan a donné pouvoir à Christelle RIO
ROCABOIS Danielle a donné pouvoir à Pierre ENGRAND
BAJSAROWICZ Olivier a donné pouvoir à François YU-YUENG
JUHEL Céline a donné pouvoir à Christophe ROBIN

Secrétaire de séance : Patrick LAGRÉE

08-07-2026 : ACQUISITION DE PANNEAUX DE COMMERCIALISATION DES LOTS DES LOTISSEMENTS « LA METAIRIE » ET « LE LONG CHAMP »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de panneaux de commercialisation destinés à assurer la promotion des lots disponibles dans les lotissements communaux « La Métairie » et « Le Long Champ ».
À cet effet, deux devis ont été sollicités auprès des entreprises **Jézéquel** et **Décograph**.
Après présentation et examen des offres reçues,

le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- RETIENT l'offre de l'entreprise Jézéquel, pour un montant de 3 941.60 € HT, soit 4 729.92 € TTC, celle-ci étant jugée la mieux-disante au regard des besoins de la commune ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis retenu ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire, Le Président

MAIRIE DE TREDANIEL (Côtes-d'Armor)

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.